

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 576-2023

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le **n° 576-2023** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 4 décembre 2023 à 19 h 30.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement modifie le règlement n° 576-2023 relatif à l'attribution des numéros civiques, l'affichage et l'installation des bornes 911.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS, que ledit règlement **n° 576-2023** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 6^e jour de décembre 2023.

Maxime Dauplaise,
directeur général et greffier-trésorier